

Département de l'Eure (2008-2018)

Situation au plan national :

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par l'artificialisation croissante des terres est le résultat de la conjonction de plusieurs phénomènes, tels que l'accroissement démographique ou encore l'urbanisation diffuse.

En France, la consommation des NAF (espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) a connu plusieurs grandes tendances sur la période 2000-2015. Après avoir fortement crû de 2000 à 2008, la consommation de terres agricoles s'est ralentie depuis 2008 compte-tenu des difficultés du secteur de la construction et de l'activité économique dans son ensemble. Depuis 2016 l'artificialisation des terres agricoles est repartie à la hausse avec la reprise de l'urbanisation.

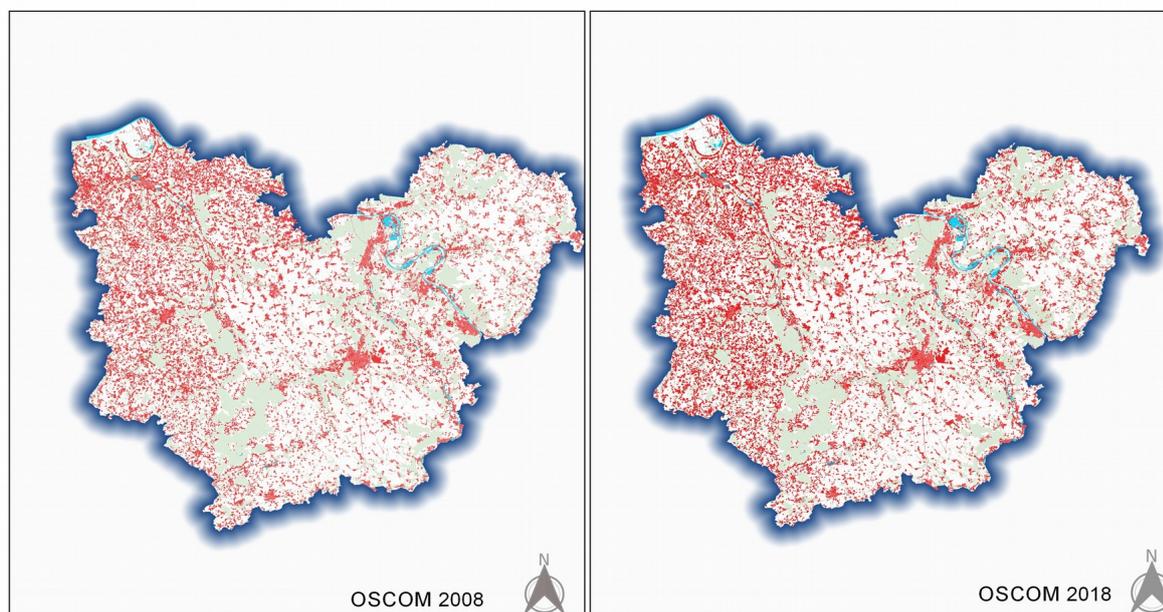
La consommation de ces espaces n'est pas uniquement quantitative, mais est également d'ordre qualitatif. En effet, ce phénomène touche souvent les espaces naturels, agricoles et forestiers les plus fragiles, situés aux abords des agglomérations, grevant ainsi le potentiel de développement de l'agriculture de proximité, entraînant la destruction d'espaces naturels irremplaçables, s'accompagnant de la banalisation, voire de la déqualification des paysages et du cadre de vie des populations.

Situation dans l'Eure : le foncier agricole, naturel et forestier, une ressource sous tension.

La consommation de foncier agricole, naturel et forestier est essentiellement le fait de l'urbanisation, de la création d'infrastructures routières, de zones commerciales et d'équipements.

Selon l'Observatoire de la DDTM, entre 2008 et 2018, sur le département, **3 599** ha de terres agricoles ou de zones boisées ont été artificialisés, soit un accroissement de **7,04 %** de l'artificialisation.

Evolution de l'urbanisation du département de l'Eure entre 2008 et 2018



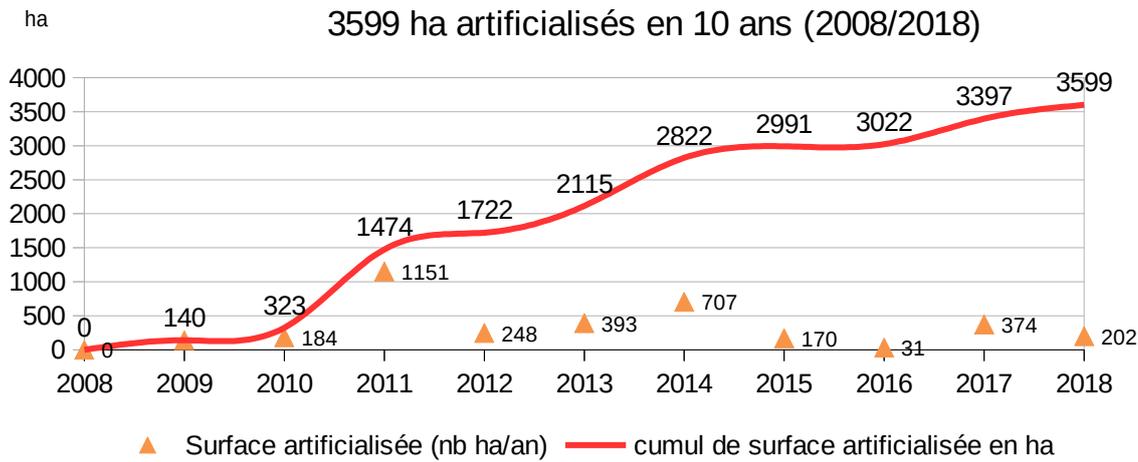
La part des zones urbanisées ou bâties du département en 2018 représente **9,08 %** de sa superficie (contre 8,3 % en 2008).

À l'échelle du département, entre 2008 et 2018, la consommation de terres agricoles, naturelles et forestières s'est faite au profit :

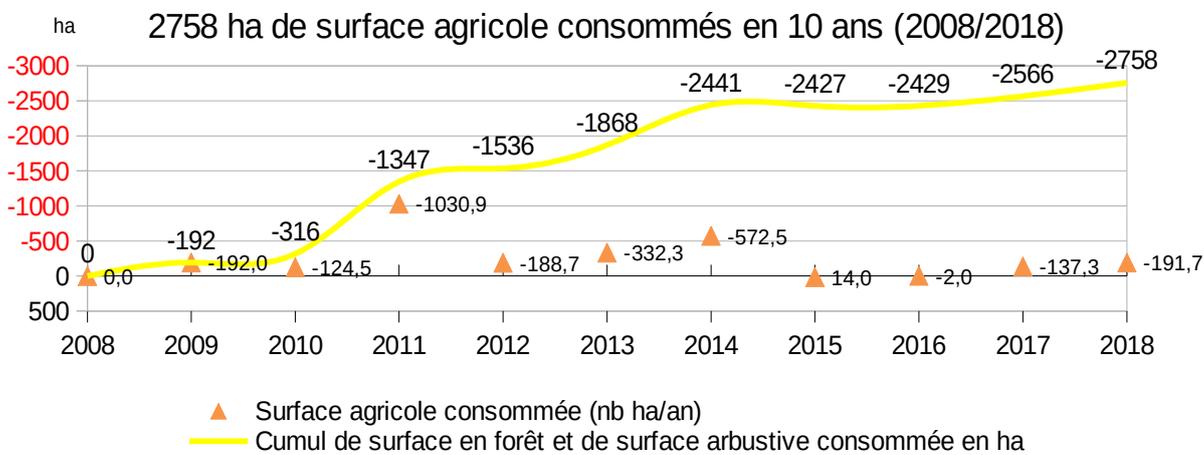
- de zones urbanisées et bâties : **+1 950,95 ha**
- de zones industrielles/commerces, réseaux de communication, grands équipements : **+1 261,50 ha**
- des espaces verts artificialisés : **+386,69 ha**

En 10 ans, le département de l'Eure a subi une perte moyenne de **359,91 ha** par an d'espaces naturels, agricoles et forestiers, ce qui équivaut à une consommation proche de **1 hectare** par jour (0,99 ha/jour).

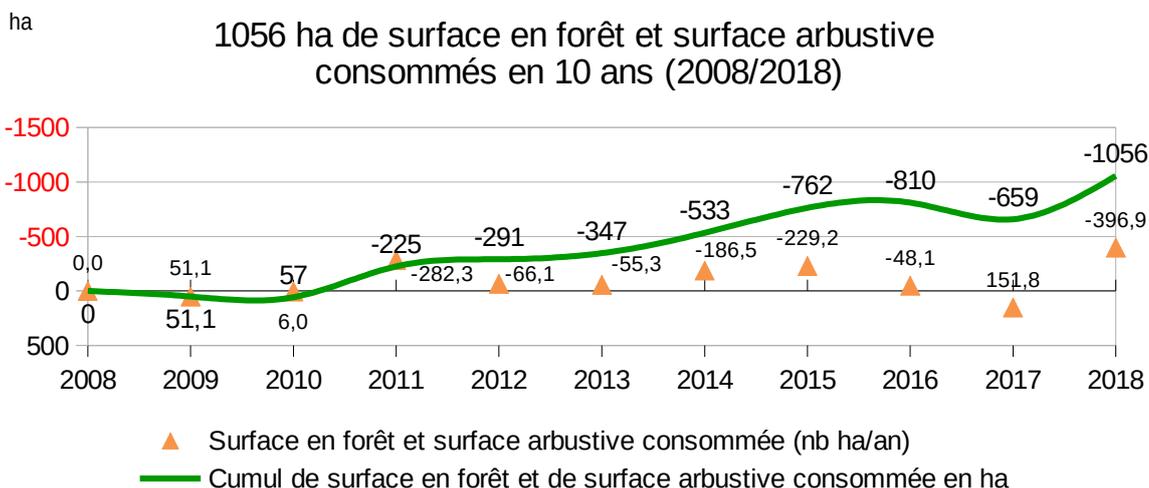
Evolution de la consommation foncière entre 2008 et 2018



Malgré quelques baisses ponctuelles, la tendance est à l'augmentation croissante de l'artificialisation des terres.

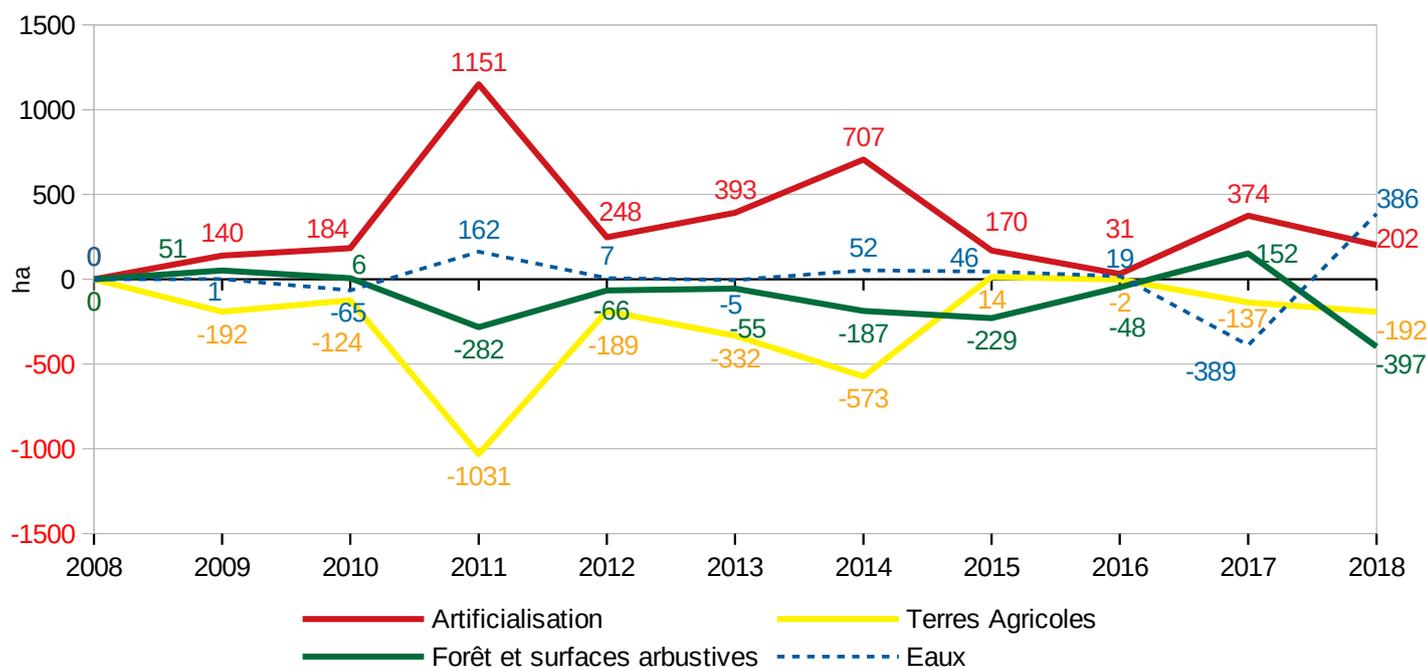


En 10 ans, 2 758 ha de surface agricole ont été prélevés au profit de l'urbanisation ce qui équivaut à la disparition de 23 exploitations agricoles.



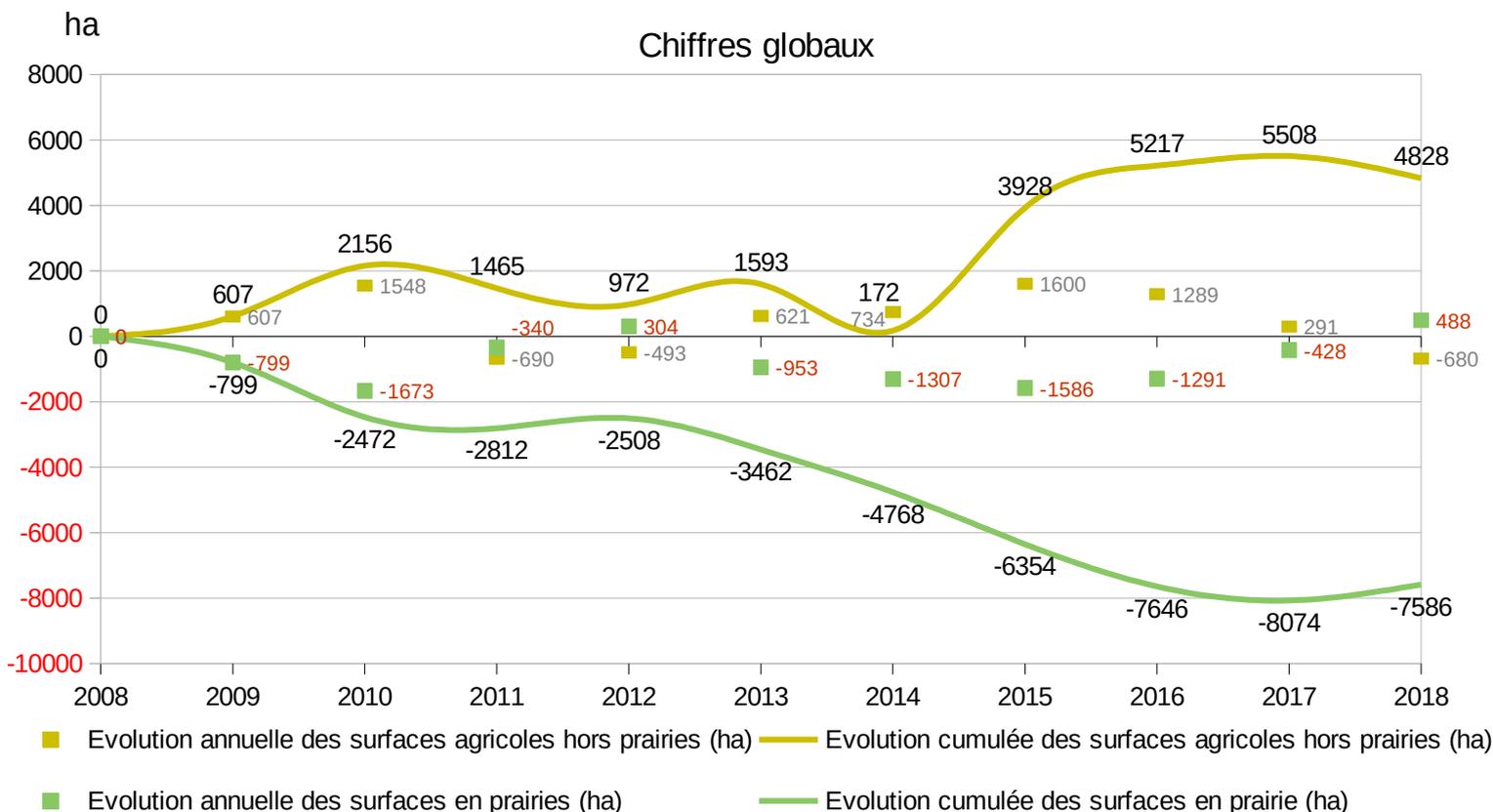
En 10 ans, 1 056 ha de surfaces arbustives et forêt ont disparu.

Evolution de l'occupation du sol entre 2008-2018

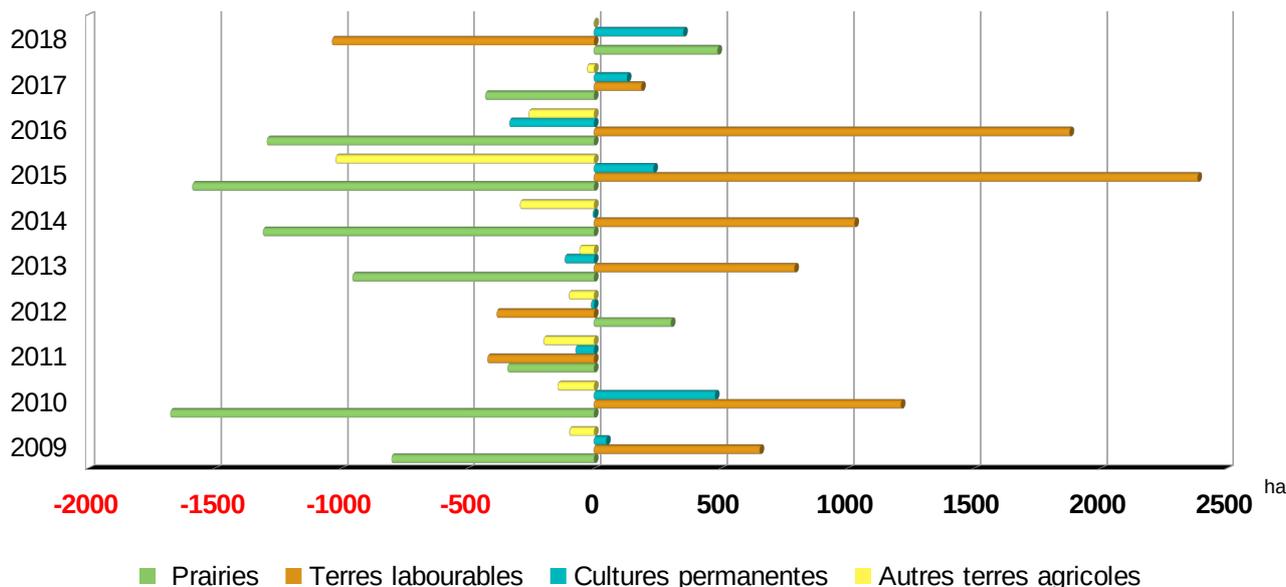


* Les surfaces en eau (noues, fossés, etc.), qui étaient jusqu'alors comprises dans les surfaces artificialisées, font désormais l'objet d'une catégorie à part entière. Il ne s'agit donc pas d'une réduction de l'artificialisation, mais d'une évolution de traitement statistique.

Concurrence d'usage entre les surfaces agricoles

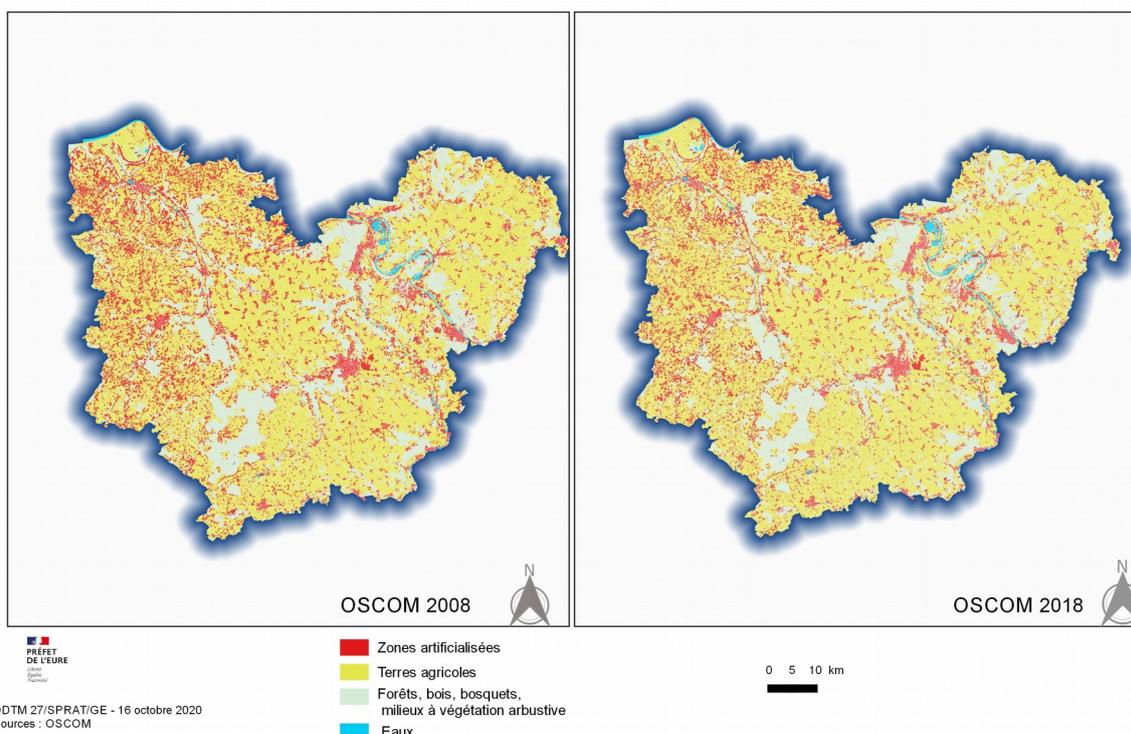


Chiffres détaillés



Sur le département, l'artificialisation se fait au détriment de l'ensemble des terres dédiées à l'économie agricole.

Occupation du sol du département de l'Eure entre 2008 et 2018



* NB: Les bases de données reposent sur du déclaratif qui peut varier selon le cadre réglementaire (RPG agricole, BD-Forêt, Majic ou encore l'intégration en 2018 des bandes tampons le long des cours d'eau (Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE))). Les fiches ont pour objectif de donner une estimation du nombre d'hectares artificialisés et leur évolution. Dès lors, il est important d'avoir à l'esprit que ces chiffres donnent des tendances globales mais ne peuvent prétendre être exhaustifs. Il est donc impératif de les manier avec précaution.

Sources et méthode utilisées : Observatoire du foncier 2020 – DDTM de L'Eure/SPRAT/GE, Fichiers Fonciers DRAAF- OSCOM : millésimes 2008 à 2018, et Teruti-Lucas – Ministère de l'agriculture.